

La PFUE et la PESD :
« une Europe qui agit pour répondre aux défis d'aujourd'hui »

Général Le Jariel

Représentant militaire adjoint au Comité militaire de l'Union européenne

Mars 2009

La décision de mettre la PESD au cœur de notre programme de la PFUE a été liée au constat que l'UE peut jouer un rôle primordial dans une approche globale de la sécurité – les événements de septembre dernier en Georgie ne nous ont pas démenti – et qu'il est donc nécessaire d'accroître sa capacité à faire face à de nouvelles crises et menaces et ce en coopération avec tous ses partenaires. Ceci s'est aussi inscrit dans un cadre politique qui a réaffirmé avec force la vision française du rôle complémentaire de l'OTAN et de la PESD tout en prenant en compte le nouvel équilibre né de notre future participation aux différentes structures militaires de l'Alliance Atlantique.

Grâce à une présidence Française de l'UE ambitieuse et active, le bilan « sécurité et défense » s'est amélioré et la PESD a été consolidée.

Fruit d'un travail collaboratif intense entre les acteurs parisiens, bruxellois et nos ambassades, cette Présidence a permis une relance de la défense européenne sans équivalent depuis le lancement de la PESD, en surmontant une bonne partie des difficultés que l'on aurait pu craindre de la part de certains de nos partenaires. A ce titre, l'adhésion des Etats membres à l'essentiel de nos propositions a été un élément nouveau qui mérite d'être souligné.

Elle s'est en particulier concrétisée par :

- une analyse partagée des menaces et des risques (SES) et un niveau d'ambition précisé
- un engagement collectif sur l'accroissement de nos capacités militaires
- un pas important vers le renforcement de la BITD européenne
- un développement des partenariats (UE/OTAN – UE/Afrique – UE/ONU)

- avec toujours un fort engagement sur le terrain car il est essentiel *« d'inscrire la PESD dans les opérations où elle est légitime et à une plus value »*.

Dans le domaine des opérations, ce semestre aura été marqué par d'importants succès :

- l'opération EUFOR Tchad/RCA a montré la capacité de l'UE à conduire une opération autonome, dans des conditions parfois difficiles, et ayant un réel impact positif sur le terrain. Cette opération aura aussi permis à nombre d'Etats membres de se familiariser avec le théâtre africain et ses contraintes.
- le lancement de l'opération EU NAVFOR Atalanta contre la piraterie au large des côtes somaliennes est un indéniable succès. Première opération maritime de l'UE, elle contribue directement à la défense d'intérêts européens au sens strict par des moyens militaires et est aussi symbolique puisque commandée par un Britannique depuis Northwood.
- dans le domaine des opérations civiles, l'opération EULEX Kosovo est désormais pleinement opérationnelle mais c'est surtout l'opération EUMM en Géorgie qui a retenu l'attention. Lancée dans des délais très courts (6 semaines entre le début du conflit et le déploiement sur le terrain), elle a obtenu un résultat initial encourageant mais qui reste à concrétiser dans le temps. Les travaux de planification, réalisés en grande partie par des militaires détachés de l'EMUE et des Etats-Membres ont démontré la pertinence du projet de création d'une direction intégrée de planification civilo-militaire.

En dehors de la mise à jour de la stratégie européenne de sécurité avec une analyse partagée des menaces et des risques, c'est bien dans le domaine des capacités que des avancées concrètes ont été réalisées.

Cela s'est traduit d'abord par l'approbation d'un niveau d'ambition plus précis qui représente un engagement collectif sur l'accroissement de nos capacités européennes avec l'adoption de projets structurants visant à améliorer :

- la projection de forces : modernisation des hélicoptères dans laquelle la France va investir financièrement et en capacité d'entraînement, déclaration sur l'établissement de partenariats structurants entre les flottes européennes de transport aérien/EATF (12 *signataires*), initiative d'interopérabilité aéronavale européenne/IIAE (9 *signataires*), unité multinationale A400M (4 *signataires*), etc.
- l'information et le renseignement spatial : mise à disposition d'imagerie militaire au profit du centre satellitaire de l'UE, programme MUSIS (5 *signataires*), etc.
- la protection des forces : fédération des projets de surveillance maritime, programme de déminage...
- la culture commune et l'interopérabilité avec un développement du collège européen de sécurité et de défense et l'initiative, approuvée par la totalité des états membres, inspirée du programme Erasmus, afin de favoriser les échanges de jeunes officiers européens.

Il faut aussi souligner le soutien affirmé du ministère de la défense aux travaux menés par l'Agence Européenne de Défense et les mesures destinées à favoriser l'industrie de défense européenne dans le cadre de la BITD européenne (Base industrielle et technologique de défense) en encourageant la constitution de grands groupes industriels de défense européens, pour permettre une

mutualisation et une spécialisation dans le domaine des capacités de défense et en s'accordant sur deux directives du « paquet défense » de la Commission Européenne (simplification des procédures de transfert de biens de défense à l'intérieur de l'UE – réforme des procédures de passation des marchés publics de défense et de sécurité).

Dans le domaine des partenariats, une nouvelle impulsion a été donnée sur leur renforcement avec d'autres acteurs (OTAN – Russie – Afrique – Nations Unies).

Enfin, il faut aussi évoquer l'initiative visant à améliorer la capacité de planification stratégique des opérations civiles et militaires de l'UE par la création d'une direction de la gestion des crises et de la planification qui devrait se mettre en place au cours de l'année 2009.

Tout cet élan doit être conservé et prolongé dans le cadre des présidences suivantes car il est bien sûr indispensable désormais de suivre avec attention ces projets, de les faire vivre et de donner, si nécessaire, des impulsions nouvelles. C'est la raison des contacts étroits qui existent avec la présidence Tchèque et la future présidence suédoise.

Cependant, il ne faut pas aussi oublier que la physionomie de la PESD pourrait évoluer considérablement en 2009 sous l'effet de facteurs dimensionnants, comme la mise en place de nouvelles équipes au sein des institutions européennes (Commission, SH/HR, Parlement, etc....) ou l'adoption du Traité de Lisbonne qui permettra, comme l'a souligné le président de la République le 12 mars 2009, de disposer « *d'un cadre cohérent en matière de défense. Quand il entrera en vigueur, le cadre institutionnel de la PESD sera consolidé pour de nombreuses années* ».

Conclusion

Le Président de la République a dit que la France a montré que l'Europe pouvait changer, protéger, agir, vouloir. Ces six mois ont ainsi été marqués par le plein retour de la France sur la scène européenne, sa capacité

POINT DE VUE

d'initiative et de son capital d'influence en Europe et dans le monde.

Pour exister sur la scène internationale, l'Union européenne doit à la fois affirmer ses positions et pouvoir agir, y compris avec des moyens militaires. Or, jusqu'à présent elle a souffert d'un déficit de capacités qui mette en cause sa crédibilité. L'enjeu de la défense européenne est de doter l'UE de la capacité d'agir à l'extérieur, avec des moyens militaires adaptés pour faire face à une situation de crise ou de menace contre ses intérêts ou son intégrité.

« L'Europe n'est pas qu'une affaire d'institutions, elle est aussi une affaire de conscience et de vision ». (Bruno Le Maire, Ministre)

« La priorité absolue, c'est de construire en Europe des capacités, modernes, robustes et interopérables ». (le Président de la République au colloque de la FRS, 11 mars 2009).

Bruxelles, 12 mars 2009